

Mise en ligne : 28 octobre 2020.
Dernière modification : 31 octobre 2020.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE XUAN-LOC

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Heveas_de_Xuanloc.pdf

Rapport sur l'exercice 1968 Dévastations américaines Terreur viêtcong

SOCIÉTÉ
DES
PLANTATIONS D'HÉVÉAS
DE
XUAN-LOC
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE
1.875.600 fr
SIÈGE SOCIAL : 42, RUE PASQUIER, PARIS VIII^e
REG. COMMERCE SEINE 56.5633

BUREAU À SAÏGON (VIETNAM)
64, Rue DOAN THI DIEM (EX RUE LARÉGNÈRE)

SIÈGE D'EXPLOITATION :
PLANTATION D'HANG GON. PAR XUAN-LOC
PROVINCE DE BIEN HOA (VIETNAM)
REG. COMMERCE SAÏGON 258

PARIS, le 27 novembre 1969

EXERCICE 1968
Rapport du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire, du 22 décembre 1969

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour entendre la lecture du rapport de votre Conseil d'Administration sur la marche de votre société pendant l'exercice 1968 et ceux de votre Commissaire aux comptes et, si vous le jugez bon, donner votre approbation aux comptes de cet exercice qui vous sont présentés et aux résolutions qui vous sont proposées.

I — Investissements.

Comme l'an passé, et en raison de la baisse de notre production consécutive à l'insécurité permanente régnant au Vietnam et se traduisant par une aggravation

progressive de la situation de votre société, nous nous sommes bornés à entretenir et à essayer de sauvegarder les plantations faites jusqu'en 1963 et à remplacer le matériel indispensable devenu hors d'usage. Nos investissements se traduisent, en conséquence, comme suit au bilan :

Bâtiments	37.600 \$ 19
Matériel mobilier	4.000,00
Matériel roulant	60.810,00
Outillage	142.900,00
Installation d'eau	0
Installation d'électricité	0
Cheptel	0
	245-310,19
Plantations	262-587,77
Total Général	<u>507.897,96</u>

Cela fera maintenant six exercices successifs que nous n'avons ni planté ni même renouvelé comme cela aurait dû l'être, notre matériel. Si ces mesures nous permettent de survivre malgré nos difficultés présentes, le vieillissement des cultures et du matériel et les destructions qu'ils subissent nous créent des difficultés qui pourraient bien s'avérer insurmontables dans l'avenir, même si l'on revient à des conditions d'exploitation normales.

a) Domaine

Nos dépenses en 1968 de 262.587 \$ 77 pour l'entretien de nos jeunes plantations pas encore susceptibles d'être exploitées sont très insuffisantes. Nous ne trouvons plus de main-d'œuvre pour assurer l'entretien manuel des parties accidentées et l'entretien mécanique des parties plates est réduit par suite des difficultés d'entretien de notre matériel et le manque de conducteurs.

Par ailleurs, les tirs d'artillerie, les passages de blindés provoquent des dommages disséminés, mais cumulatifs, aux arbres, aux terrasses anti-érosion, aux pistes et aux ponts. L'inventaire de ces dommages est impossible dans les circonstances actuelles.

Pendant la saison sèche, nous ne pouvons plus maintenir la surveillance anti-incendie habituelle sur les cultures, même dans la journée, alors que les risques d'incendie sont considérablement accrus par l'importance du sous-bois, les fusées éclairantes et les obus.

b) Bâtiments Saïgon

Nous avons dépensé 37.600 \$ 19 pour la réfection des locaux libérés par notre planton, Ng. van Dan.

c) Matériel — Mobilier — Outillage

Parmi nos achats , nous relevons :

1 — Mobilier	
--------------	--

— pour le mobilier de Saïgon	4.000 \$ 00
2 - Matériel roulant	
— au titre du matériel roulant l'achat d'un nez de pont pour camion T 45	57.810 \$ 00
L'achat d'un bicyclette pour le Bureau de Saïgon	3.000 \$ 00
(pour remplacer celle détruite par un véhicule militaire)	
Total	60.810 \$ 00
3 — Outillage	
— au poste Outillage : le réusinage de 2 rouleaux de crêpeuses.	60.000 \$ 00
La confection de bagues, clavettes et pignons pour crêpeuses	72.400 \$ 00
le réusinage de 3 pignons de crêpeuses	10.500 \$ 00
Total	142.900 \$ 00

d) Installation d'eau et d'électricité

Nous n'avons toujours pas pu réaliser les améliorations qui auraient pourtant été bien nécessaires à la Centrale et à la Station de Pompage de la Plantation ; cependant, nous avons pu faire face à nos besoins en raison de la réduction de notre activité.

II — Personnel

Monsieur Yves DAROUSSIN a continué à assurer ses fonctions de Directeur Général de la Société au Vietnam et de Directeur Commercial et Technique de notre Bureau de Saïgon et de la Plantation.

Monsieur PHAM NGOC THUAN a donné sa démission par lettre recommandée le 13 octobre à compter du 31 octobre 1968, craignant pour sa sécurité personnelle en raison des menaces précises qu'il avait reçues du Viêtcong.

Monsieur HAUSER a été licencié fin juin 1968 à la suite de l'intensification de la défoliation subie par la Plantation, le 27 mai 1968 (sur 101 hectares estimés insaignables pendant 2 ans et sur 254 hectares dont la baisse de rendement est estimée à 50 %) nous obligeant, en diminuant nos recettes, à comprimer nos frais généraux. Une quinzaine de travailleurs mensuels et journaliers ont été licenciés pour cette raison, ainsi que le planton du Bureau de Saïgon qui était à notre service depuis 1951.

Monsieur [Marcel] DOMINÉ a assuré seul la marche de la Plantation après le départ successif de ces deux cadres, tout en continuant à résider sur la Plantation malgré les risques certains encourus.

Ce n'est que dans la certitude que l'arrêt de toute exploitation entraînerait rapidement son pillage et la destruction de la Plantation que nous avons continué à travailler dans ces conditions.

La pénurie de main-d'œuvre, qui avait commencé en 1964, a conti- [3] nué à s'aggraver.

La comparaison de nos effectifs au 16 aout 1968 et au 28 février 1969, se présente comme suit :

	Au 16 aout 1968	Au 28 février 1969
--	-----------------	--------------------

	Plantation Saïgon		Plantation Saïgon	
Cadres	2	1	1	1
Mensuels	17	6	13	2
Journaliers	305	0	241	0
	324	7	255	3

Ces chiffres illustrent bien la dégradation continue de la situation.

Les salaires de la main-d'œuvre n'ont toujours pas suivi la hausse du coût de la vie au Vietnam et sont très inférieurs à ceux des autres professions .

Les travailleurs ont présenté en avril écopé une demande d'augmentation de 50 % des salaires de base sur les chiffres au 31 décembre 1968.

Tout en reconnaissant la nécessité de cette augmentation susceptible de contribuer au maintien des effectifs restants, elle ne peut être satisfaite tant que les conditions d'exportation du caoutchouc n'auront pas été modifiées; surtout que la situation s'est encore aggravée par suite d'une hausse récente des approvisionnements locaux, notamment du riz et des charges d'exploitation.

Donc, comme par le passé, la faiblesse des salaires dans l'hévéaculture nous interdit pratiquement tout recrutement.

III — Insécurité

L'insécurité est restée permanente en 1968 tout en s'aggravant nettement et nous avons continué à subir ses conséquences indirectes (perte de main d'oeuvre, dommages matériels aux cultures, gêne dans les saignées).

Parmi les principaux faits qui lui sont imputables, nous relevons, pour ne parler que de notre plantation :

9 janvier 1968. — Le Secrétaire de la Section Saignée est assassiné dans son bureau pendant l'appel.

Nuit du 30 au 31 durant le Têt. — Les Viêts attaquent Saïgon en plusieurs points.

2 Février 1968. — Occupation de la Ville de Xuan Loc - La route Saïgon-Plantation est coupée - Notre garde-magasin riz est tué durant la bataille.

12 Février. — Embuscade à l'intérieur de notre village : 2 tués et 6 blessés parmi les Nghia-Quan (gardes communaux).

5 Mars. — Explosion d'une mine piégée dans notre village : 1 Nghia-Quan est tué.

30 Mars. — Explosion d'une mine piégée sur la grande route en face des interlots 49/13 sous un véhicule de l'armée américaine.

29 Mars. — Survol de la Plantation et nouvel épandage de produit défoliant.

7 Avril. — Un avion US lâche 5 bombes sur Xuan-Loc : 40 morts et une soixantaine de blessés.

19 Avril. — Explosion d'une mine piégée par les Viêts au lot 56 : 4 morts, 2 blessés parmi les saigneurs se rendant au travail - camion NDA 127 détruit.

Nuit du 4 au 5 Mai. — Incendie par les Viêts d'archives et du matériel servant au hall d'informations situé au marché de la Plantation.

Jour. — Deux grenades lancées sur le marché contre le Chef de la Jeunesse n'ont pas éclaté

9 Mai. — Enlèvement, la nuit, de 17 hommes de 14 à 30 ans dans notre village.

11 Mai. — Le grand pont sur l'autoroute est en partie détruit. Il faut 7 [4] heures pour faire en voiture le trajet simple Saïgon/plantation (80 km).

24 Mai. — Combats à Gia-Dinh. Nos secrétaires Dai et Nhut sont obligés d'évacuer leurs logements qu'ils ne peuvent réintégrer que le 8 juin et- retrouveront saccagés. Ils n'ont pu se rendre à leur travail durant ces jours.

Nuit du 10 au 11 juin. — Bombardement de Saïgon avec des roquettes - Pluie de petits éclats sur le toit de nos immeubles. Les 25 bombardements similaires ont fait, selon la presse, plus de 100 morts et de 400 blessés.

24 juin. — Les Nghia Quan surprennent la pose d'une mine au marché. — Combat 1 tué de chaque côté.

8 août. — 2 membres de la Military Police US sont tués dans la ruelle longeant notre immeuble de Saïgon. Des éclats brisent les carreaux des chambres 3 et 3 *bis*, criblant les murs du Bureau et la murette.

24 Octobre. — Les US tirent sur des gens venus fouiller leur, dépôt d'ordures à la limite de la Plantation : 1 mort et plusieurs blessés.

Nuit du 12 au 13 Novembre. — Bombardement de Xuan Loc au mortier, 20 morts, 40 blessés.

Par suite de l'insécurité, du manque de main-d'œuvre, des interdictions et difficultés de circuler, la Plantation est très sale et de nombreuses clairières dues aux obus et incendies sont visibles un peu partout. L'accès de la parcelle Boucheix est toujours interdit.

IV — Dommages de Guerre

Nous avons encore subi en 1968 les dommages suivants :

15 Février. — Défoliation par produits chimiques et par avion sur toute l'étendue de la Plantation.

26 Février. — À l'issue du congé et du repos technique du Têt, nous plaçons l'ensemble des travailleurs (saignées et services annexes) en suspension de contrat en raison de l'état de défoliation. des arbres. La saignée ne pourra être reprise que le 30 Mai.

29 Mars. — Épandage par avion de produits défoliants sur 593 hectares.

19 Avril. — Destruction par mine du camion Citroën NDA 127.

16 Avril. — Les US abattent une bande longitudinale de 100 m. de large sur les lots 58 et 59 déjà réquisitionnés (3 bandes transversales de 200 m, de large chaque ayant déjà été abattues par eux pour dégagement de leur piste d'atterrissage, camp et champ de tir. Sur 60 hectares, il ne reste donc plus que 15 hectares debout, dont les arbres sont clairsemés et réduits à l'état de passoire.

27 Mai. — Nouvelle défoliation aérienne particulièrement sévère sur 355 hectares. Interdiction par les Viets d'exploiter les lots 49 à 57, environ 225 hectares (greffés 1928, 1930 et 1962). Nous ignorons leur état mais les estimons gravement endommagés par défoliation, tirs d'artillerie et incendie.

À la date du 11 juin :

— 101 hectares environ sont complètement défoliés (lots 22, 23, 24, 60, 61, 62).

— 254 hectares environ sort partiellement défoliés (lots 1, 1 *bis*, 2 à 10).

Il s'agit en grande partie de bons producteurs plantés en 1940 et de 1951 à 1954. — La saignée doit être abandonnée sur les 100 hectares entièrement défoliés.

5 Octobre. — Plusieurs gros Dau et Sao (arbres à bois d'œuvre de haute qualité) abattus à la Station de Pompage par des inconnus.

12 Novembre. — Les billes provenant des arbres abattus sont enlevés pendant le couvre-feu et d'autres arbres sont abattus en plein jour.

Nous vous rappelons, en outre, avoir subi les dommages antérieurs suivants :

a) pour le dégagement par élargissement de la route provinciale en Sep- [5] tembre 1967 de 47 ha 77 a 20 ca.

b) pour le dégagement en Décembre 1967 de 28 ha 35 a 00 ca auxquels viennent s'ajouter : pour dégagement en 1967/1968 sur les parcelles réquisitionnées les 60 hectares signalées ci-dessus.

c) en Septembre 1967 : dégagement pour la route provinciale de 1 hectare sur le terrain réquisitionné planté de laquiers.

d) Parcelles réquisitionnées :

232 ha 95 a 78 ca hévéas

117 ha 58 a 06 ca en friche

1 ha 00 a 00 ca laquiers (maintenant dégagés)

351 ha 53 a 84 ca

N. B. — En plus des 60 ha d'hévéas dégagés précités, 30 hectares environ de jeunes cultures greffées plantés de 1959 à 1962 ont été détruits pr tirs d'infanterie, artillerie, passages de blindés, incendies dus aux fusées éclairantes, ce à proximité du Camp Black Horse.

e) Défoliations. — Se résumant comme suit :

Mars 1967 :

a) aérienne sur les 2.081 hectares 78 ares 32 centiares de la Plantation ;

b) au sol sur 5 ha 20 a 00 ca en bordure de la Station de Pompage du Camp Black Horse (probablement détruits).

Octobre 1967 : aérienne de 370 hectares,

Avril 1968 : aérienne sur 593 hectares.

Mai 1968 : aérienne sur 355 hectares.

À notre estimation, le rendement des arbres subira une baisse d'au moins 30 % pendant deux ans à la suite de ces défoliations.

Nous vous rappelons que, malgré tous les dossiers déposés, faits et refaits, toutes les démarches, nous n'avons reçu à ce jour aucune allocation, ni pour les dommages subis, ni pour la location des superficies réquisitionnées. Comme nous vous le disions à notre rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 1967, il eut hélas été vain de nourrir des illusions à ce sujet. Nous n'osons, de ce fait, nous montrer optimistes pour l'avenir.

Quant à la Caisse d'Assurance Risques de Guerre créée par le Gouvernement, nous en sommes sans nouvelles.

V — Production

Production. — La baisse de production, commencée en Août 1964, s'est encore très fortement aggravée en 1968 pour les mêmes raisons que précédemment (déjà exposées au cours des précédentes Assemblées Générales), à savoir le manque de main-d'oeuvre, les incidents d'insécurité et les défoliations chimiques que nous avons subies.

La comparaison ci-après permet de suivre cette baisse depuis 1963 :

[6]

1963	1964	1965	1966	1967	1968
1.475 t.	1.436 t.	1.369 t.	1.070 t.	745 t.	420 t.

soit plus de 70% sur les chiffres de 1963.

VI — Ventes

Ci-dessous tableau comparatif de nos ventes depuis 1963 :

	1963	1964	1965	1966
Caoutchouc	31.660.416	30.698.671	28.746.210	33.250-803
Poivre	658.959	216.375	237.058	346.009
Café	—	—	—	204.819
Cheptel	35.500	356.777	46709	59.230
Divers produits	126.955	168.207	8.868	176.771
Diverses locations (boutiques, chambres, matériel)	—	94.938	102.667	79.607
Bois d'hévéas	—	—	—	—
	<u>32.481.830</u>	<u>31.534.968</u>	<u>29.141.502</u>	<u>34.117.239</u>

Prix de vente moyen du caoutchouc toutes qualités	22 \$ 01	20 \$ 63	20 \$ 76	31 \$ 53
---------------------------------------------------	----------	----------	----------	----------

	1967	1968
Caoutchouc	23.683.612,68	19.160.320,85
Poivre	299.135,65	303-577,00
Café	—	481-030,35
Cheptel	—	224.220,91
Divers produits	404.050,00	19,885,00
Diverses locations	77.242,26	234.210,00
Bois d'hévéas	—	1.288.000,00
	<u>24.464.040,59</u>	<u>21.711.244,11</u>

Prix de vente moyen du caoutchouc toutes qualités 32 \$ 63 40 \$ 34

Il est à remarquer que le montant de nos ventes a couvert le montant de nos frais généraux et de nos frais d'entretien dans la proportion de 83,73 % durant cet exercice : 21.711.244,11/25.931.025,72,

Le montant brut de notre perte a diminué de 5,50 % par rapport à l'exercice précédent.

VII — Situation actuelle

En 1969, les, sombres perspectives de l'année 1968 ont malheureusement été confirmées.

[Gérance confiée à la S.I.P.H.]

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SIPH_1935-1975.pdf

Aussi le Conseil a-t-il poursuivi avec la Société Indochinoise de Plantations d'Hévés (S I.P.H) la négociation du contrat de gérance dont le Président vous avait entretenu au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Décembre 1968 dans le but de continuer à essayer de comprimer les frais généraux pour rééquilibrer les finances sociales, améliorées dans la mesure de nos possibilités en cours de l'exercice 1968.

Ces négociations ont pu être menées à bonne fin et la S.I.P.H. gère effectivement notre Plantation depuis le 1^{er} Mars 1969 et juridiquement depuis le 1^{er} janvier 1969.

Nous avons gardé, par contre, la libre disposition de nos immeubles de Saïgon.

Nous vous résumons ci-dessous les principaux faits marquants survenus depuis le début de 1969 et qui ont été portés à notre connaissance :

— nuit du 10 au 11 janvier, un de nos crêpeurs est assassiné chez lui, dans notre village, au coupe-coupe.

— 16 janvier, 85 saigneurs et 3 camions sont emmenés toute la journée en forêt par les Viets — Perte de production 1.275 Kg de c/c.

— 1^{er} Février, un hélicoptère mitraille les saigneurs durant leur travail. Pas de victimes, mais 800 Kgs de c/c perdus.

— Un enfant est grièvement blessé par une sentinelle US sur le tas d'ordures du Camp Black Horse.

[8]

— Les vols à prendre de l'ampleur. Le poivre et le café sont enlevés de nuit, bien avant leur maturité. Les voleurs saccagent clôtures, plants et lianes pour aller plus vite. Nous avons dû avancer nous-mêmes les récoltes et les vendre avant toute transformation pour éviter leur disparition totale.

— 6 Février - Pour diminuer les frais généraux, licenciement de 51 travailleurs employés à l'usine de fabrication du caoutchouc, licenciement devenu possible à la suite de la prise en gérance de la Plantation par la SIPH.

— Nuit du 22 au 23 Février : 3 saigneurs sont enlevés dans notre village.

— Le 13 Février fut la dernière saignée de la campagne effectuée sous notre direction.

— Le travail a repris-le 5 Mars 1969 sous l'autorité de la SIPH ; depuis le 1^{er} Mars, notre bureau n'a, de ce fait, plus été en liaison permanente avec la Plantation. Il s'est consacré à la transmission de toutes les affaires en cours et archives à la SIPH ce qui, vous l'imaginez, n'est pas une petite affaire, et a essayé de trouver un locataire pour nos immeubles de Saïgon, effort qui vient d'être couronné de succès à des conditions intéressantes.

— Nuit du 17 au 18 Mars - Incendie de la maison du bassin d'altitude, ainsi que des poivriers et des caféiers qui lui sont contigus.

— En Mai, deux camions de Ong Qué sautent sur des mines, dont l'un sur notre route ; il y aurait eu 17 blessés et deux morts.

— Nuit du 18 au 19 Mai, attaque de deux camps militaires US, près de Xuan Loc. Notre chef mécanicien a compté 60 cadavres de Viets.

— 13 Mai — Une sentinelle US abat sur la route, à proximité de notre usine, un adolescent de 16 ans, fils d'un de nos saigneurs.

Des rapports que nous a fait la SIPH depuis sa prise effective en gérance (1^{er} mars 1969), il ressort que la production du 1^{er} janvier 1969 au 30 Septembre 1969, s'est élevée à 337 tonnes caoutchouc (au lieu de 233 tonnes pour la même période de 1968) et que nos ventes de caoutchouc du 1^{er} janvier au 31 Août 1969 s'élevaient à 14 Millions de Piastres (contre 9,5 Millions de Piastres pour la même période de 1968).

VIII — Examen des comptes de l'exercice 1968

La comptabilité de notre Siège d'exploitation, soumise au fisc vietnamien, a continué à être tenue en piastres vietnamiennes et conformément à la législation vietnamienne.

Elle a continué à être reprise en France en francs au taux de change de 10 piastres vietnamiennes pour 1 franc dans la comptabilité générale la Société.

Pour vous permettre de mieux apprécier nos comptes, nous les présentons comme d'habitude, de façon que vous puissiez bien vous rendre compte où (Vietnam ou France) se trouvent nos avoirs et nos dettes.

En ce qui concerne notre compte d'exploitation au Vietnam, pour vous permettre de comparer nos dépenses d'exploitation de 1968 avec celles de l'exercice précédent, nous vous présentons ci-dessous les dépenses de 1966, de 1967 et de 1968, suivant la présentation adoptée pour 1967,

[8]

Dépenses de fonctionnement au Vietnam

	1967	1966	1968
Entretien des plantations en rapport	1.359.365,79	1.376.808,76	755361,96,
Saignée des hévéas	7.782.405,36	7599.531,39	5.359.482,23
Usinage du caoutchouc	1 488.756, 61	1 .509. 68 0,47	997,552,36
Cultures diverses	416.089,18	428,754,34	404569,28
Services centraux (ateliers, centrale électrique, pompage et distribution d'eau) .	1.949.102,64	1.440.546,46	1 476,725,55
Salaires non compris dans un autre poste de dépenses	4.966.047 70	3.692.873,11	3.551.616,51
Compléments de salaires	1.320.731,91	1.341.892,16	1.101.277,74
Charges sociales et de Sécurité Sociale	5.179.980,43	5.038.553,07	6.674.227,90

Impôts, taxes et contributions administratives diverses	999.208,01	1.082.978,23	919.461,38
Entretien des bâtiments et matériels	420.593,92	1.214.255,29	870.683,66
Frais et commissions sur ventes	319,67	3702,9	1.542,16.
Transports	1.502.039,38	1.096.930,32	712111,50:
Travaux topographiques	4.311,01	6.410,36	6.50,00
Manutentions diverses et frais de magasinage et sur achats	459.269,44:	297.603,11	400.505,36
Assurances et sécurité	472.435,93	371.,775,70	336.485,51
Commission administrative et gardes communaux	530.601,54	436.079,12	48.810,42
Fournitures de bureau	70.739,84	76.756,77	42.160,08
Frais de documentation et de traduction	4.552,00	2.099,00	600
Eau et électricité (fournitures ext.)	184.880,99	215.154,54	220.171,00
Timbres, télégraphes, téléphones	43-139,50	18-526,00	23.530,00
Contentieux	61.000,00	109.356,00	30.000,00
Dons	4.900,00	5.550,00	15.200,00
Frais de mission et de réception	12.340,00	14.1198,00	10.510,00
Frais divers, menus frais	47.939,00	29.691,00.	18.245,00
Frais de recrutement de main-d'œuvre	13.312,75	8.953,50	601,80:
Cotisations à des organismes professionnels	245.03,35	258.782,73	149,356,61
Frais de constitution de dossiers de dommages ou de réquisition	141.057,12	21.351,00	8.777,51
Commissions bancaires	515	745	10.044,00
Surtaxe de change sur transferts	84.322,00	386.527,00	
	<u>30.764.160,07</u>	<u>28.086045,33</u>	<u>24.574.259,52</u>

Nous vous rappelons que vous pourriez vous étonner de voir figurer pour des sommes très importantes les postes « Compléments de salaires » et « Charges sociales et de Sécurité sociale ».

La raison en est qu'au Vietnam, la Convention Collective et les usages en vigueur dans l'hévéaculture font qu'en plus des salaires directs payés aux travailleurs pour leur travail effectif, ceux-ci doivent percevoir un certain nombre de primes (que nous avons regroupées sous la rubrique « Compléments de salaires » : primes d'ancienneté, d'assiduité, de logements, de compensation pour riz non donné en nature) et que les planteurs sont obligés de supporter de nombreuses charges sociales, congés payés,

jours fériés, délai-congé, retraites, allocations d'accouche- [9] ment, allocations familiales (3.063,965,40 piastres en 1968), allocation d'accidents du travail, frais médicaux (396.869,85 piastres en 1968), de, garderie, cultes (137.778,81 piastres en 1968 comprenant cimetièrre et frais d'obsèques).

Ces primes et ces charges, dont le total s'élève à près de Huit Millions de Piastres en 1968, sont calculées pour chaque salarié d'après des critères différents du travail fourni par eux, et ne peuvent pas (sauf si nous disposions d'un ordinateur) être rapprochées du salaire proprement dit des intéressés, réparti par poste comptable de dépenses.

Compte tenu d'amortissements calculés suivant les règles en vigueur au Vietnam, s'élevant au total de 3.927.501 \$ 83, nous avons déclaré au fisc vietnamien une perte de 8.029.487 \$ 27 correspondant dans notre comptabilité générale à 802.948 fr. 727.

Nos comptes en France font de leur côté apparaitre un déficit de 58.827 Francs 13.

L'ensemble de notre comptabilité fait donc apparaitre pour l'exercice 1968, une perte sociale de 861.775 Francs 857.

Pour satisfaire aux prescriptions de l'article 47 de la loi n° 63.566 du 12 juillet 1965, votre Conseil vous rappelle qu'aucun dividende n'a été mis en répartition au titre des exercices 1962, 1963, 1964, 1965, 1966 et 1967, et il soumet à votre approbation, à ce sujet, un paragraphe spécial d'une résolution.

Mais jusqu'à présent, nous vous présentions nos comptes en conservant pour la valeur de la piastre vietnamienne, la valeur conventionnelle de 10 piastres pour 1 nouveau franc. Ce cours conventionnel n'avait pas d'inconvénient en ce qui concerne nos immobilisations au Vietnam mais il surévaluait en francs le produit de nos ventes et de nos stocks. Il pouvait se concevoir dans l'hypothèse d'un retour prochain au taux réel de change de 10 piastres pour 1 nouveau franc, mais ce retour semblant de plus en plus aléatoire, il nous a semblé plus logique de vous proposer d'adopter à partir du 1^{er} janvier 1969 le taux de 100 piastres pour 6 nouveaux francs, taux qui est actuellement le cours légal de la piastre, tout en n'étant pas malheureusement le cours légal des transferts sur France quand nous en obtenons un.

Et nous soumettons à votre approbation un second bilan *pro forma* au 1^{er} janvier 1969 tenant compte pour notre passif et notre actif au Vietnam de ce cours de 100 piastres pour 6 nouveaux francs.

Ce bilan fait apparaitre une perte sociale de change de 1.547.221 Fr 794 que nous vous proposons de reporter, nous réservant de vous en proposer l'affectation lors d'une de nos prochaines Assemblées Générales.

[10]

Compte tenu des considérations qui précédent, votre conseil vous soumet les documents suivants :

- 1°) Le bilan au 31 Décembre 1968, avant amortissements et provisions ;
- 2°) Le compte d'exploitation Vietnam de l'exercice 1968 ;
- 3°) Le compte d'exploitation France de l'exercice 1968 ;
- 4°) Le compte de Pertes et Profits de l'exercice 1968 ;
- 5°) Le bilan au 31 Décembre 1968 après amortissements et provisions ;

6°) Le bilan au 1^{er} janvier 1969, tel qu'il se présentera si vous approuvez les résolutions qui vous seront proposées à propos des pertes de l'exercice 1968 ;

7°) Le bilan au 1^{er} janvier 1969, tel qu'il se présentera si vous approuvez la résolution qui vous est proposée à propos de l'adoption pour nos actifs et passifs vietnamiens du nouveau taux de change conventionnel de 100 piastres pour 6 nouveaux francs ;

8°) Les résolutions que votre conseil soumet à votre approbation ;

9°) Les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices, en application des décrets du 23 Mars 1967 ;

10°) Les noms, prénoms et domiciles des Administrateurs et du Directeur Général et l'indication des autres Sociétés dans lesquelles ils exercent des fonctions de gestion, de direction ou de surveillance (application de l'article 135 du décret du 23 mars 1967).

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux comptes, en approuve leur contenu, ainsi que les comptes de l'exercice 1968 et le bilan au 31 Décembre 1968, tels qu'ils ont été présentés et détaillés.

Elle approuve notamment la présentation des comptes dans le rapport du Conseil, faisant apparaître l'actif et le passif de la Société en piastres vietnamiennes, tels que cet actif et ce passif se présentent dans la comptabilité tenue à Saïgon et soumise au fisc vietnamien.

Elle approuve en outre, la gestion des Administrateurs et donne au Conseil d'Administration *quitus* de sa gestion pour l'exercice 1968,

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les comptes de l'exercice 1968 font apparaître une perte sociale de 861.715 Fr 857 se décomposant en une perte en France de 58.827 Fr 13 et une perte au Vietnam de 802-948 Fr 727.

Elle décide de reporter à nouveau à l'exercice 1969 la totalité de la perte sociale de l'exercice 1968, soit 861.715 Fr 857.

Elle constate qu'aucun dividende n'a été mis en répartition au titre des exercices 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966 et 1967.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le bilan *pro forma* au 1^{er} janvier 1969 résultant de l'approbation des résolutions ci-dessus.

Elle décide que, à partir du 1^{er} janvier 1969, les comptes vietnamiens de la Société seront repris dans la comptabilité sociale au cours de 100 piastres vietnamiennes pour 6 Francs français au lieu de 100 piastres vietnamiennes pour 10 Francs français, et en conséquence approuve le bilan *pro forma* au 1^{er} Janvier 1969 résultant de cette nouvelle appréciation de la piastre vietnamienne.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelant en tant que de besoin ses décisions antérieures décide que le Conseil d'administration de la Société est composé :

— de Madame Joël DAROUSSIN et de Messieurs Pierre BOUCHARD et Armand THEPAULT dont les pouvoirs expireront à la date de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1969 ;

— de Messieurs William BAZÉ et Henri CHASSAING et de Madame DESHORS, dont les pouvoirs expireront à la date de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1971 ;

— de Messieurs Maurice DAROUSSIN, Antoine GAZANO et Camille MORANGE, dont les pouvoirs expireront à la date de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1973.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour en faire tous dépôts et publications utiles.

[12]

LISTE AU 31 DÉCEMBRE 1968 DES ADMINISTRATEURS ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
AU VIETNAM ET INDICATION DES AUTRES SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES ILS
EXERCENT
DES FONCTIONS DE GESTION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE
(Application de l'article 135 du décret du 23 Mars 1967)

MM. DAROUSSIN Maurice, Président du Conseil d'Administration
162, boulevard Malesherbes - PARIS 17^e

BAZÉ William Léonce, Administrateur,
61, avenue Niel - PARIS 17^e

BOUCHARD Pierre, Administrateur,
4, impasse Royer-Collard - PARIS 5^e

CHASSAING Henri, Administrateur
CHALABRE - 11

M^{me} DAROUSSIN Joël, Administrateur
MESCHERS-SUR-GIRONDE - 17

M^{me} DESHORS Henri, Administrateur
23, rue du Docteur-Godard MAMERS - 72

MM. GAZANO Antoine, Vice-Président du Conseil d'Administration.
PORTO-VECCHIO - CORSE - 20

MORANGE Camille, Vice-Président du Conseil d'Administration
11, rue de l'Industrie - COURBEVOIE - 92

THEPAULT Armand dit Guy, Administrateur
18, rue des Cendres - LE HUELGOAT - 29 N

M. DAROUSSIN Yves, Directeur Général au Vietnam
64, rue Doan Thi Dem - SAIGON (Viïetnam)

À l'exception de Monsieur Maurice DAROUSSIN, qui est Président du Conseil d'Administration de la SOCIÉTÉ AGRICOLE DE LONG CHIEU, de Madame DESHORS Henri et de Messieurs BOUCHARD Pierre et Yves DAROUSSIN, qui en sont Administrateurs, aucune des autres personnes ci-dessus désignées n'occupe dans d'autres Sociétés des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance.

Suit le bilan manuscrit sur double page

(Archives Corinne Krouck).